



16ème législature

Question N° : 2695	De M. Éric Pauget (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités, autonomie et personnes handicapées		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > dépendance	Tête d'analyse > Journée de solidarité : quels résultats ?	Analyse > Journée de solidarité : quels résultats ?
Question publiée au JO le : 01/11/2022 Réponse publiée au JO le : 25/07/2023 page : 7068 Date de renouvellement : 28/02/2023 Date de renouvellement : 27/06/2023		

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et lui demande de bien vouloir lui indiquer d'une part, année par année depuis 2005, combien a rapporté la journée de solidarité, instituée par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, applicable à tous les actifs et, d'autre part, quelles sont les actions que les sommes ainsi récoltées ont permis de financer.

Texte de la réponse

La journée de solidarité instituée par la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées représente aujourd'hui 3,2 Mds € de contributions, dont 2,4 Mds € au titre de la contribution solidarité autonomie (contribution des salariés) et 863 M€ au titre de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (contribution des retraités). La majorité des ressources de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie provient de la fraction de contribution sociale généralisée (CSG) qui lui est allouée (1,93 %). Depuis sa création en 2004, la contribution solidarité autonomie (CSA) a représenté près de 45 Mds € de contributions, au bénéfice des personnes âgées et des personnes handicapées. Est présenté ci-dessous le détail de ces montants :